

# CREATION DE 100 000 EMPLOIS BOOST EN SORTIE DE CRISE COVID-19 Accompagner la nouvelle économie

## 1. LE CONTEXTE

Les associations, les coopératives, les mutuelles et des entreprises sociales constituent le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire dont les actions sont directement liées aux initiatives des dirigeants, élus et bénévoles qui la composent partout dans le pays. Enracinés au plus près des besoins de nos concitoyens grâce à ses formes démocratiques et participatives, les organismes et entreprises de l'économie sociale et solidaire sont engagés quotidiennement dans la création, **le maintien ou le développement du lien social et des emplois non délocalisables dans tous les territoires, au service de l'intérêt général.**

En cela, l'économie sociale et solidaire fait partie des solutions pour répondre durablement et efficacement aux différentes crises qui frappent notre pays : sociale, climatique et sanitaire à présent. Selon les principes qui la définissent, elle rend possible, par des projets collectifs et par l'essor d'une nouvelle citoyenneté économique, un autre modèle de développement plus équilibré et plus durable. Ce modèle favorise la nécessaire mutation des modes de production, de redistribution et de consommation pour préserver l'environnement et réduire les inégalités **tout en créant des emplois locaux principalement dans le cadre de l'économie des services.**

Le Président de la République a évoqué la nécessité d'inventer un nouveau modèle de développement post crise, en travaillant sur

les nouvelles transitions et en intégrant et inventant de nouvelles solidarités et reconnaissant les acteurs de santé et de protection sociale en dehors des lois du marché.

Les 200 000 employeurs de l'ESS sont prêts à relever le défi de ce changement de paradigme afin d'accompagner les nouvelles transitions nécessaires pour construire le monde de demain et prévenir et se préparer aux crises qui sont devant nous. Ils ont prouvé leur capacité à développer du lien et de la cohésion sociale tout en portant des modèles économiques différents et innovants. Ils font vivre un dialogue social permanent dans les branches professionnelles et poursuivent d'ailleurs ce dialogue dans la période de confinement avec de nouveaux modes de faire qui permettent de trouver des solutions adaptées à la situation que vivent nos salariés.

Ehpad associatifs et mutualistes, cliniques et hôpitaux à but non lucratif, Esat, associations et services mutualistes d'aides et soins à domicile, crèches associatives et mutualistes, associations de soutien éducatif aux enfants et aux adolescents, régies de quartiers, missions locales, associations sportives, chantiers d'insertion, crèches, centres sociaux... sont autant d'acteurs qui ont toute leur place dans le monde d'après. **Cette économie des services, positive, économie du « care », portée par l'ESS, a les capacités de prendre pleinement sa place dans le renouveau économique et social** dont la France a besoin. Elle peut

poursuivre et amplifier l'élan de solidarité qui s'est levé et qui traverse aujourd'hui nos villes et nos campagnes. Il faut la promouvoir de manière plus importante et l'accompagner.

Dans ce cadre, l'UDES propose la création de 100 000 emplois de relance en sortie de crise sanitaire.

## 2. LES GRANDS ENJEUX

Le chantier en sortie du confinement est énorme :

- **Continuer à accompagner les entreprises** qui vont voir leurs trésoreries affectées pendant quelques mois et pour certaines une ou plusieurs années. Les premiers indicateurs montrent que dans le secteur de l'ESS, il faudra accompagner la reprise au moins jusqu'à la fin du premier semestre 2021 si le déconfinement est bien généralisé à compter du mois de mai. Le renforcement des hauts de bilan au-delà du renflouage des pertes d'exploitation va s'avérer indispensable.
- **Soutenir tout particulièrement les secteurs fortement affectés par la crise** et notamment les secteurs de la culture, de l'événementiel, du sport, du loisir, du tourisme. Des fonds d'aides ciblés sont attendus pour accompagner la reprise économique.
- **Renforcer les capacités productives de la France** en relançant fortement le pacte productif et notamment les secteurs industriels en mutation en raison de la crise. Dans ce cadre, la question de la relocalisation des emplois français se posera avec une acuité encore plus importante qu'avant la crise, de même que celle de l'accompagnement des nouveaux modèles économiques post-crise prenant en considération les enjeux de sécurisation de la santé de nos concitoyens, le défi climatique et les questions de relance de l'économie sur des secteurs à forte valeur ajoutée (économie circulaire notamment).
- Compte tenu de la crise économique et sociale qui risque malheureusement de

s'annoncer en sortie de crise sanitaire, **une politique de relance et de soutien à l'activité** productive permettra de booster les nouveaux gisements.

- Enfin, l'Europe attend de la France des **réponses dans le cadre de la mise en œuvre du green new deal**. Il s'agit de faire des objectifs de développement durable le socle d'une politique de soutien à l'économie soutenable et aux nouvelles activités productives à créer dans ce cadre.

Il y a des gisements d'activités dans cette nouvelle économie d'après-crise, en voici quelques exemples :

- *Préventions des risques climatiques, sanitaires tant sur les citoyens que sur les salariés ;*
- *Accompagnement des aînés et renforcement de l'hospitalisation à domicile ;*
- *Rénovation thermique des logements ;*
- *Véhicules propres et notamment voiture électrique ;*
- *Recherche sur les nouveaux carburants moins polluants ;*
- *Aide à la conversion en bio de l'agriculture française pour une alimentation durable ;*
- *Développement des projets de permaculture à grande échelle ;*
- *Développement du tourisme vert ;*
- *.../...*

Ces dernières années, les politiques de relance de l'emploi n'ont pas été toujours couronnées de succès en raison de leur ciblage ou des effets d'aubaine pour certains employeurs. L'emploi aidé a souvent été dévoyé parce que les instruments de la politique publique de l'emploi n'ont pas toujours été ciblés. Ainsi, dans leur

paramétrage et leur mise en œuvre, les politiques de soutien à l'emploi notamment d'intérêt général se sont peu à peu muées en subventions habillées pour des secteurs qui n'étaient pas accompagnés par ailleurs dans l'évolution de leurs modèles économiques.

Ainsi, plutôt que de mettre en œuvre un ensemble de politiques publiques en soutien aux entreprises notamment dans les secteurs de la cohésion sociale et de l'intérêt général, les pouvoirs publics ont développé des politiques d'emploi aidé ciblés sur des personnes éloignées ou très éloignées de l'emploi qui ne correspondaient pas aux besoins d'investissement et de créations d'activités de bon nombre d'employeurs notamment associatifs à qui elles étaient

destinées. Pour autant, dans ce contexte, les employeurs associatifs ont toujours été au rendez-vous et ont formé et accompagné des centaines de milliers de personnes éloignées de l'emploi.

Dès lors et compte tenu de ces constats, l'UDES avait proposé dans le cadre de la campagne présidentielle 2017 puis du PLF 2020 des emplois d'utilité citoyenne, à vocation territoriale et assorties d'une vision pluriannuelle permettant aux entreprises d'asseoir le modèle socio-économique associé à ces emplois.

Ce dispositif pourrait prendre une nouvelle dimension en vue de la sortie de crise sanitaire actuelle.

### 3. LA PROPOSITION

Il est proposé de renvoyer dans le cadre du **projet de loi de finances à une loi de programmation pluriannuelle de 100 000 emplois de relance** avec une dimension sociale et écologique.

Les emplois proposés ne sont **ni transitoires, ni précaires**. Ce sont les premières semences d'une nouvelle manière de produire pour le bien commun. Ils rendent l'économie robuste et solidaire.

**Les activités seraient définies par les régions** au niveau des bassins d'emploi, à partir de leurs enjeux et besoins, en s'appuyant notamment sur les consultations qui ont eu lieu l'an passé sur l'emploi et les transitions dans les territoires.

Des orientations nationales de transitions seraient données par **France Stratégie** et discutées dans les régions et par exemple :

- *Santé, préventions épidémiques*
- *Solidarité intergénérationnelle*
- *Soutien aux personnes âgées, handicapées dans les actes de la vie quotidienne*

- *Développement activités d'éducation populaire et d'animation en direction de la petite enfance et de la jeunesse*
- *Relances des activités sportives, culturelles et de loisirs de proximité*
- *Agriculture durable et alimentation saine*
- *Accompagnement de nouvelles mobilités*
- *Réduction des inégalités liées à la fracture numérique*
- *Insertion, recyclage et réemploi*
- *.../...*

Les emplois proposés permettent de **remettre en cause les chaînes de valeur improductives** pour se concentrer sur l'accompagnement de la reprise d'activité sur des activités à forte valeur ajoutée.

Contrairement à ce qui a été fait ces dernières années dans le cadre des politiques publiques de l'emploi, il ne s'agirait pas de réinterroger ou d'élargir le ciblage des Parcours emplois compétences qui jouent un rôle régulateur et adapté à l'insertion des personnes éloignées de l'emploi, par l'activité économique.

Il s'agirait de mettre en synergie l'intelligence collective et créer des **emplois qualifiés à forte valeur ajoutée permettant de conduire et d'accompagner des projets de mutation**. En cela, la proposition s'apparente davantage aux emplois jeunes ou aux emplois d'avenir qu'aux CUI-CAE ou CUI-CIE développés par le passé. Le taux de transformation en emploi durable était d'ailleurs bien plus fort sur les premiers que sur les seconds en raison de la qualification des personnes qui ont pu occuper ces emplois.

C'est aussi un **appel à la jeunesse et aux cohortes d'étudiants** qui vont se retrouver sur le marché du travail ces deux prochaines années sans solution au regard de la crise économique qui va succéder à la crise sanitaire.

Cette mesure pourra également être complétée par un appui supplémentaire des pouvoirs publics aux employeurs d'alternants, la crise pouvant rendre difficile le recrutement de ceux-ci par les entreprises.

L'Etat financerait un **fonds d'amorçage dégressif sur trois ans sur la base de 75% d'un smic brut chargé la première année, 50% la seconde et 25% la troisième**, permettant d'accompagner l'évolution du modèle économique et de sa viabilisation.

L'Unedic et les régions pourraient abonder.

Sachant que le montant du SMIC mensuel brut est de 1 539,42 € au 1<sup>er</sup> janvier 2020, soit 18 473 € par an, en rajoutant les charges patronales, le coût pour l'Etat si 100 000 emplois étaient créés dès la première année serait de :

- **1,5 Mds d'euros la première année (75% du SMIC x 100 000)**
- **1 Md d'euros la seconde année (50% du SMIC x 100 000)**
- **500 M d'euros la troisième année (25% du SMIC x 100 000)**

L'emploi soutenu à forte valeur ajoutée, s'il est massif, **n'est pas une dépense mais un investissement puis un jeu à somme nulle pour l'Etat** en relance des activités économiques, parce qu'il est bénéfique pour les comptes sociaux, pour les entreprises, et enfin pour les territoires ruraux et désindustrialisés en termes de fiscalité locale.

Sans être fermés à une possibilité d'ouvrir ces aides à l'emploi au secteur marchand, ces emplois seraient **ciblés prioritairement vers les entreprises à but non lucratif ou à lucrativité limitée** mais aussi aux entreprises commerciales notamment agréées solidaires d'utilité sociale, en échange d'un engagement sur la localisation de l'emploi et d'une mesure d'impact social et écologique des activités développées.

Les fonds de la formation professionnelle pourraient être mis à contribution pour assurer une formation complémentaire à l'emploi développé sur le modèle des contrats de professionnalisation.

Enfin, le programme pourrait inspirer la Commission européenne à travers les outils de la politique communautaire existants ou en préparation (FSE, FEDER, Green Deal, Plan d'action Économie sociale, Erasmus...).

**En synthèse, il est proposé la création de 100 000 emplois boost en sortie de crise sanitaire :**

- **Ciblés sur l'embauche de personnes qualifiées sur des projets socialement et écologiquement utiles et contributifs au bien commun.**
- **Création d'un fond d'amorçage financée par l'Etat, l'Unedic et les régions dégressif sur trois ans sur la base de 75% d'un smic chargé la première année, 50% la seconde et 25% la troisième, permettant d'accompagner l'évolution des modèles économiques et de leur viabilisation.**
- **Accès prioritaire aux entreprises à but non lucratif ou à lucrativité limitée et aux entreprises commerciales notamment agréées ESUS en échange d'un engagement sur la localisation de l'emploi et d'une mesure d'impact.**